

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois</p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p><b>INSERTIONS :</b> Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	--	--

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

- Ordonnance Souveraine confirmant un Magistrat dans ses fonctions.
- Ordonnance Souveraine conférant l'honorariat à un Magistrat.
- Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
- Ordonnance Souveraine concernant un Dignitaire de l'Ordre de Saint-Charles.
- Arrêté municipal concernant le prix du pain.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

- Création d'emploi.
- Appel d'Offres.
- Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.
- Prix du lait.

**INFORMATIONS**

- Les hôtes de la Principauté.
- Valère Bernard.
- Felia Litvinne.

**VARIÉTÉS**

- Le Trac, par Marcel France.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.922

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 14 et 58 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;  
Vu les articles 2 et 3 de l'Ordonnance du 21 avril 1911 ;  
Vu les présentations nouvelles formulées par Notre Conseil d'Etat dans sa séance du 29 septembre 1936 ;  
Sur le rapport de Notre Direction des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

**ARTICLE PREMIER.**

M. André Lacroix, Président de Section honoraire au Conseil d'Etat de France, est, à dater du 20 octobre 1936, confirmé, pour quatre ans, dans les fonctions de Membre du Tribunal Suprême de Notre Principauté.

**ART. 2.**

M. Lacroix continuera, durant la même période, à exercer les fonctions de Président, qui lui ont été conférées par Notre Ordonnance du 18 juillet 1935.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le six octobre mil neuf cent trente-six.

**LOUIS.**

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire,  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 1.923

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 50 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'organisation judiciaire ;  
Vu l'article 3 (n° 5) de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Sur la proposition de Notre Direction des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Pierre de Gentile, Conseiller d'Etat, Premier Président de Notre Cour d'Appel, atteint par la limite d'âge, est nommé Premier Président honoraire, à compter du 16 octobre prochain, date de la cessation de ses fonctions.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le six octobre mil neuf cent trente-six.

**LOUIS.**

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire,  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 1.924

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Philibert Dugast, Chef Jardinier de Notre Palais, est autorisé à porter les insignes d'Offi-

cier de l'Ordre du Mérite Agricole qui lui ont été conférés par M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le neuf octobre mil neuf cent trente-six.

**LOUIS.**

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire,  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 1.925

Ordonnance Souveraine, en date du 9 octobre 1936, portant radiation des Cadres de l'Ordre, d'un Dignitaire de Saint-Charles.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;  
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;  
Considérant la hausse importante des prix des farines panifiables à la suite des mesures adoptées en France et applicables à Monaco en vertu des traités ;

Considérant, d'autre part, que, compte tenu des charges moins importantes qui pèsent sur le commerce monégasque de la boulangerie par rapport à celui des villes voisines, il convient que le pain soit vendu dans la Principauté à un prix inférieur,

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

A partir du 16 octobre courant, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

- Pain de ménage (long de 0,30 à 0,70 — poids maximum de 1 kg.), le kilog. .... 2 fr. 25
- Pain dit de « fantaisie » (miches, flûtes, etc..., à l'exception du pain de gruau), le kilog. ... 2 fr. 60

**ART. 2.**

Le pain doit être vendu au poids, non à la pièce.

**ART. 3.**

Les boulangers dont l'approvisionnement en pain de ménage sera épuisé, seront tenus de livrer, au prix de 2 fr. 25, le pain de catégorie supérieure.

## ART. 4.

Un exemplaire du présent Arrêté devra être constamment affiché dans un endroit très apparent de chaque boulangerie.

## ART. 5.

Toutes contraventions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 14 octobre 1936.

Le Maire,  
Louis AURÉGLIA.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## AVIS &amp; COMMUNIQUÉS

## AVIS

En application des dispositions de la Loi n° 188, du 18 juillet 1934, il est donné avis qu'un poste d'Inspecteur Technique des Services concédés est créé au Ministère d'Etat, Département des Travaux Publics.

Les candidats à cette fonction sont invités à adresser leur demande sur timbre à Son Exc. le Ministre d'Etat avant le 10 novembre 1936, dernier délai.

Ils devront être âgés de 30 ans au moins et de 45 ans au plus.

Les demandes devront être accompagnées d'un certificat de nationalité, d'un certificat médical délivré par un Médecin de la Ville, d'un extrait de l'acte de naissance, d'un extrait du casier judiciaire et de tous titres universitaires des candidats.

Les demandes seront examinées et la nomination interviendra sur titres ou, s'il y a lieu, à la suite d'un concours.

## Appel d'Offres

Le Ministère d'Etat fait appel à la concurrence pour la fourniture des effets d'habillement destinés au personnel des huissiers et garçons de bureau des Services Administratifs, pour l'Hiver 1936-1937.

Les commerçants qui désirent faire des offres sont invités à se présenter, avant le 20 octobre (dernier délai), au Secrétariat Général du Ministère d'Etat où toutes indications utiles leur seront données.

Relevé Hebdomadaire des Prix  
de la Viande et de la Charcuterie1<sup>re</sup> Qualité

## BOEUF

PRIX AU KILOGR.

## Bas Morceaux (pour pot-au-feu)

Collet, poitrine, plate-côte, bavette,  
gîte-gîte ..... 3 à 8

(pour bourguignon et mode)

Dessus de côtes, macreuse, premier  
talon, veine grasse ..... 6 à 12

(pour rôtis et grillades)

Bavette, basses-côtes, paleron ..... 11 à 13

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

Entrecôtes, tranche à bifteck ..... 14 à 17,50

Faux-filets, rumsteck ..... 17 à 20

Filet ..... 20 à 25

## VEAU

PRIX AU KILOGR.

## Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, hautes-côtes, jarret, tendron,  
poitrine ..... 6 à 12

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

Côtes 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup>, filet, quasi, noix, esca-  
lopes ..... 12 à 20

## MOUTON

## Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule,  
côtes découvertes ..... 3 à 12

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

Côtes 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup>, gigot, carré, selle,  
filet ..... 14 à 20

## CHEVAL

## Bas Morceaux (ragoût et daube)

Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande  
hachée ..... 3 à 6

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-  
côte ..... 9 à 11

Filet ..... 15

## PORC (viande fraîche)

## Bas Morceaux

Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe  
d'échine ..... 4 à 6

## Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)

Filet, carré de côtes, échine ..... 11 à 14

Saucisse fraîche du jour ..... 10 à 13

## SALAISONS

Poitrine et lard salés ..... 5 à 8

Jambonneaux et plates-côtes salés .... 4 à 6

## CHARCUTERIE CUITE

Jambons, saucissons ..... 20 à 24

Patés divers, cervelas, fromage tête.. 12 à 16

Boudin choix ..... 6 à 7

Andouillettes ..... 12 à 16

Prix du lait, sans changement : En boutique :  
1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

## INFORMATIONS

S. Exc. le Ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne et Lady Eden, voyageant incognito, ont passé quelques jours dans la Principauté où ils étaient descendus à l'Hôtel de Paris.

De son côté, S. Exc. M. Beck, Ministre des Affaires Etrangères de Pologne, voyageant également incognito, a été l'hôte de Monaco.

Le Docteur Settimo, Président, et M. Arthur Crovetto, Vice-Président du Conseil National ; M. Louis Aurégia, Maire, et M. Gioffredy, premier Adjoint, ont fait déposer leurs cartes à l'adresse des deux Ministres.

M. Eden et M. Beck ont fait remettre leurs cartes aux Représentants des Corps Elus monégasques.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, a chargé M. Paul Noghès, son Secrétaire particulier, de saluer le Ministre des Affaires Etrangères britannique et Lady Eden, au moment de leur départ, et d'offrir de sa part une gerbe de fleurs à Lady Eden. M. et M<sup>me</sup> Anthony Eden, très sensibles à cette

démarche, ont prié M. Paul Noghès d'exprimer leurs remerciements à S. Exc. le Ministre d'Etat.

S. Exc. M. Beck a prolongé son séjour dans la Principauté jusqu'à mardi dernier. M. Paul Noghès s'est rendu au départ du train pour présenter au Ministre des Affaires Etrangères de Pologne les salutations de S. Exc. le Ministre d'Etat. M. Beck a prié M. Paul Noghès de remercier S. Exc. M. Bouilloux-Lafont de cette gracieuse attention.

Notons que M. Ainslie, Vice-Consul Britannique, a salué M. et M<sup>me</sup> Anthony Eden au moment de leur départ et que M. le Consul de Pologne et M<sup>me</sup> Oxner se trouvaient sur le quai de la gare aux côtés de M. Beck.

L'Académie Méditerranéenne éprouve un deuil particulièrement affligeant par suite du décès du très grand artiste peintre, graveur, sculpteur, céramiste et poète Valère Bernard.

Il avait succédé à Frédéric Mistral comme Capoulié du Félibrige. L'an dernier, bien que frappé de cécité, il avait tenu à assister et à prendre une part active au *Congrès de l'Humanisme* ; car cet artiste aux conceptions si vastes, également musicien et romancier, représentait à merveille, en notre siècle, la tradition des grands humanistes de la Renaissance auxquels rien ne pouvait être indifférent.

Valère Bernard naquit, vécut et mourut à Marseille où son nom était entouré d'un réel prestige ; mais celui-ci s'étendait à toute l'Europe pensante. A l'Académie Méditerranéenne (dont trois jours avant sa mort il suivait encore les travaux), Valère Bernard représentait le Félibrige dans la meilleure acception du terme, et il comptait parmi les premiers de nos élus. Poète et narrateur de langue provençale, il laisse des romans marseillais comme son fameux *Bagatoun* ou *Les Marchands*, des poèmes comme *Li Ballado d'Aram*, *Li Cadarzu*, *La Pauriho*, etc. Il avait suivi et prolongé, comme le cher grand Pierre Devoluy, l'enseignement de Mistral et nous honorions en eux toute la renaissance provençale.

M. Henri Giraud, membre libre de l'Académie depuis sa fondation, a été prié de représenter cette Compagnie aux obsèques d'un confrère dont nous honorerons souvent la mémoire.

Jean DESTHIEUX.

Felia Litvinne est morte. La disparition de la célèbre cantatrice qui a été si souvent applaudie au Théâtre de Monte-Carlo, suscite d'unanimes regrets chez tous ceux qui s'intéressent à l'art lyrique dont elle fut l'une des gloires. Le *Temps*, dans un article signé des initiales G. S., rappelle en ces termes sa triomphante carrière :

Née à Petrograd, en 1863, d'un père russe et d'une mère canadienne, Felia Litvinne vint de bonne heure à Paris, où elle fut l'élève de M<sup>me</sup> Barthe-Banderali et du célèbre baryton Victor Maurel. Dès ses débuts au théâtre Italien, en 1882, dans *Simone Bocanegra* et *Hernani*, son organe de soprano dramatique, puissant, égal, sans trous, fit sensation. En 1884, elle créait à Bruxelles la *Walkyrie*, puis entra en 1885 à l'Opéra pour y chanter avec l'éclat que l'on sait les grands rôles du répertoire : les *Huguenots*, la *Juive*, l'*Africaine*. On l'applaudit ensuite au théâtre San-Carlo de Naples, à la Scala de Milan, à Petrograd et à Moscou, où elle créait la *Judith* de Séroff, à Breslau, à Marseille et à Lyon. Après des saisons passées à Lisbonne et à Nice, Felia Litvinne faisait à Paris une rentrée chaleureusement fêtée en interprétant le rôle d'Isolde aux superbes représentations de *Tristan*

et *Isolde* données en 1899 au théâtre de la rue Blanche par Charles Lamoureux, et dont ceux auxquels il a été donné d'y assister ne perdront jamais le souvenir. En 1902, elle créait le rôle de Brunnhilde du *Crépuscule des Dieux* et reprenait celui d'*Isolde* aux vivantes soirées wagnériennes organisées au théâtre du Château-d'Eau par M. Alfred Cortot, où collaborèrent Hans Richter et Félix Moutl. Plus tard, elle chantait *Alceste* à l'Opéra-Comique, les *Troyens à Orange*, *Parsifal* à Amsterdam, l'*Ancêtre* et *Déjanire* de Saint-Saëns, à Monte-Carlo, sans préjudice de tournées en Russie, en Amérique du Sud. De nombreuses distinctions françaises et étrangères consacrèrent sa renommée.

Les amis de la musique n'oublieront pas cette voix d'or, capable des plus héroïques élans et des plus suaves caresses, ce souffle long et facile, cet art sobre et sincère qui s'orientait chaque jour davantage vers l'expression, cette nature généreuse et spontanée, qui revit tout entière dans le volume de souvenirs *Ma vie et mon art*, que Felia Litvinne publia voici quelques années, comme elle vivait dans ses leçons, dans le concours qu'elle prêta toute sa vie aux entreprises intéressantes, aux œuvres charitables, aux artistes malheureux. Elle n'avait oublié qu'elle. Quand vinrent les heures difficiles, elle les accepta avec courage et dignité. Elle laisse un grand exemple, parce qu'elle avait un grand cœur, et qu'elle appartenait à cette lignée supérieure des interprètes qui ont l'orgueil de leur mission, et considèrent comme le premier de leurs devoirs de servir les chefs-d'œuvre pour s'élever, au lieu de s'en servir pour parvenir.

G. S.

## VARIÉTÉS

### LE TRAC

Le mot n'existe pas au dictionnaire de l'Académie, mais la chose existe à l'Académie et chez l'académicien qui paraît pour la première fois en récipiendaire. Le trac dans le frac n'épargne guère son homme, encore que celui-ci ait l'assurance du papier où, tout au long, est écrit le discours qu'il va prononcer et qu'il a, d'ailleurs, appris par cœur et répété avec les gestes devant une armoire à glace.

Le trac n'est pas la peur proprement dite.

On n'a pas peur sans être poltron, tandis que l'on peut ne pas être poltron et avoir le trac. Henri IV, claquant des dents avant d'aller à la bataille et se disant à part soi : « Tu trembles, carcasse ! Que serait-ce donc si tu savais où je vais te conduire tout à l'heure ? » Henri IV, dis-je, n'était pas un poltron, car il n'avait peur ni des coups, ni de la mort, mais c'était un « traqueur », préoccupé de la figure de chef qu'il allait faire devant ses soldats et de l'enjeu de la bataille.

Ce petit mot sec et froid dans sa sonorité brève : le trac ! est presque tout neuf, mais le sentiment de trouble assez mal défini qu'il veut caractériser, est vieux comme l'amour-propre humain. Le trac est déterminé, en effet, par la préoccupation de l'effet public que l'on va produire, soit en entrant en ligne à la guerre ou sur le terrain d'un duel, soit en abordant la barre comme avocat, la chaire comme professeur et même comme prédicateur, la tribune comme orateur politique, soit simplement en

s'asseyant devant le verre d'eau du conférencier, soit encore, comédien ou comédienne, en se trouvant brusquement, la toile levée, devant les centaines de paires d'yeux braqués sur la scène.

Il y a aussi, pour une autre part que celle de l'amour-propre, la préoccupation du résultat, de l'enjeu de la lutte à affronter ; de là, par exemple, le trac effroyable du candidat à un examen. Chacun sait ça pour l'avoir ressenti.

Il arrive qu'on ne s'en guérisse jamais, comme il arrive que de vieux marins n'échappent jamais au mal de mer.

Les plus grands orateurs politiques, les avocats, les professeurs, les comédiens les plus illustres sont la proie du trac, il n'y a que les médiocres et les fats qui ne l'ont pas connu. Le trac, en effet, est relatif à un danger et, pour ceux-ci, le danger n'existe pas, tandis qu'en raison même de son talent et de la haute idée qu'il se fait de son art, le « maître » est ému et doute avant d'être en plein dans l'action et de s'être assuré de la possession de tous ses moyens.

Il y a bien des années, au vestiaire du Palais de Justice de Paris où se sont habillées et déshabillées tant de réputations, deux avocats passaient leur robe. L'un était un débutant qui, depuis a fait son chemin, c'était M<sup>e</sup> Rousse qui représenta le barreau français à l'Académie. L'autre était M<sup>e</sup> Marie, bâtonnier de l'Ordre et ancien membre du Gouvernement provisoire de 1848. Tandis que M<sup>e</sup> Marie attachait son rabat, son jeune confrère s'aperçut que ses mains tremblaient si fort qu'il n'arrivait pas à nouer les cordons :

— « Qu'avez-vous, monsieur le Bâtonnier ? Vous êtes malade ? »

— « Mais non, mon ami ; je vais plaider. »

Chez les conférenciers, qui ont, en général, moins d'occasion de parler en public et moins d'habitude, le trac est parfois féroce. Sarcey, « notre oncle » qui, plus tard, jouait si aisément avec son public, a eu des débuts terribles et qu'il a racontés avec une amusante bonhomie. Il n'a triomphé du trac qu'à force de volonté et d'expérience.

Un de ses camarades de l'Ecolé, dont la notoriété n'est pas restée à la hauteur du talent et de l'œuvre écrite. Assolant, malgré une certaine habitude qu'il eut de la parole en petit comité, dut renoncer à la Conférence dont c'était le commencement de la vogue. Il avait choisi comme sujet : « La vie aux Etats-Unis », et il en était plein, tout nouvellement revenu du grand voyage d'outre-mer qui lui avait déjà fourni plusieurs récits très goûtés du public. Il s'asseyait devant le tapis vert et le verre d'eau sucrée :

— « Mesdames, Messieurs, quand on veut partir pour l'Amérique... on prend le bateau... Il faut prendre le bateau... »

En fait de bateau, c'était la gaffe, la grande gaffe, celle qu'avale le naufragé. Aussi, dans une lueur :

— « Et moi, Mesdames et Messieurs, je prends la porte ! »

Et il la prit, oubliant sur le tapis son chapeau et ses petits papiers

Au théâtre, c'est bien autre chose encore : le théâtre est le royaume du trac et, dans ce royaume aussi, ce sont les plus grands qui sont les plus éprouvés. Ceux-là sont émus toutes les fois qu'ils entrent en scène.

Les confessions abondent. C'est, par exemple, Sarah Bernhardt racontant ses débuts quand, tout enfant, élève au couvent des Grands-Champs, elle joua un petit rôle dans une piécette de pensionnat : « je me sentis paralysée, et le frisson me parcourut de la nuque aux pieds. Je crois bien que je manquai mon entrée, car une de mes compagnes me poussa, comme devait le faire, quelques années plus tard, mon professeur Provost, lors de mes débuts dans *Iphigénie*, à la Comédie-Française.

Marcel FRANCE.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Sanmori, huissier, en date du 4 septembre 1936, enregistré, le nommé LEITNER Rudolf, né à Vienne (Autriche), le 28 juin 1889, s'étant dit écrivain, ayant demeuré à Beausoleil, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 10 novembre 1936, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance ; — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
Henri GARD, Premier Substitut.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 30 septembre 1936, enregistré, M. Simon-Paul FROT, demeurant n<sup>o</sup> 49, cours Pinteville, à Meaux (Seine-et-Marne), a acquis de M<sup>me</sup> Louise GILIBERT, hôtelière, demeurant à Monaco, veuve de M. Henri-Marcel TAIRRAZ, le fonds de commerce d'hôtel, café et restaurant, dénommé *Hôtel de la Condamine*, exploité rue des Princes, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M<sup>me</sup> veuve Tairraz, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 15 octobre 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

AGENCE POGET  
Avenue Saint-Michel - Monte-Carlo

### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Par acte sous seing privé du 3 octobre 1936, enregistré, M<sup>me</sup> Marguerite-Jeanne-Fortunée RATTO, veuve d'Abel-Julien MOUTINARD, demeurant 4, boulevard de France, à Monte-Carlo, a cédé à per-



### LA DÉCORATION DU PALAIS PRINCIER

Une des nombreuses œuvres d'art qu'on peut admirer dans les grands appartements du Palais de Monaco : la Toilette de Vénus, par F. Lemoine.



sonne désignée dans l'acte, le fonds de commerce de modes, couture, lingerie, soieries, lainages, bonneterie et fourrures, qu'elle exploitait, 26 bis, avenue de la Costa, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence Poget, dans les délais légaux.

Monaco, le 15 octobre 1936.

### CRÉDIT MOBILIER DE MONACO (Mont-de-Piété)

#### VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 28 Octobre 1936**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les Mois d'Octobre, de Novembre et de Décembre 1935, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

### MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

### SPORT PASSIONNANT : LA CHASSE EN 1936

S'il est un domaine sportif qui soit plus particulièrement celui de « Vie à la Campagne », de ses Collaborateurs, de ses Abonnés et de ses Lecteurs, c'est bien la Chasse. Chaque année, un numéro spécialisé, dont la forme et le plan varient, lui est consacré. Celui de cette année est particulièrement vivant, animé, alerte. Jugez-en par quelques titres : Les Chasses Continentales et Extra-contininentales de Maxime Ducrocq. — Une suite de Battues un jour de cyclone. — Avec le Doyen des Chasseurs de France (qui est à son 78<sup>e</sup> permis), etc.

Ces articles et nombre d'autres s'incorporent dans le plan du numéro du 1<sup>er</sup> septembre qui traite la Chasse en 6 points : 1<sup>o</sup> Le Chasseur ; 2<sup>o</sup> Le Chien ; 3<sup>o</sup> L'Arme ; 4<sup>o</sup> Le Gibier ; 5<sup>o</sup> La Demeure du Chasseur ; 6<sup>o</sup> Les Anecdotes de Chasse ; en de précieux conseils et de passionnants reportages.

N'est-ce pas la plus complète et la plus logique des Editions « à la Page » qu'un Chasseur puisse souhaiter ?

En souscription jusqu'au 30 novembre 1936 : 5 francs. (Etranger, 7 fr. 50). A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1936 : 6 fr. (Etranger, 8 fr. 80).

Demandez-le aux Libraires, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à M. Albert MAUMENE, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>.

**6 frs + 5 frs = 10 frs ?**

**vous ne le croyez pas en voici la preuve :**

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maitresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de Trois mois à

**JARDINS & BASSES-COURS**  
le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de Trois mois à

**MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS**  
souscrit isolément est de 6 francs.

**Or, découpez de suite LE " BON-PRIME "**  
et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique, vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

1<sup>o</sup> Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;

2<sup>o</sup> Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;

3<sup>o</sup> Un n<sup>o</sup> Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

**Profitez de suite  
de cette Offre Intéressante**

Ecrivez à M. Albert MAUMENE  
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>.

### POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

### AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

### ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

## MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

## SAISON DE BAINS DE MER

### MONTE-CARLO BEACH

Plage - Piscine Olympique - Ski Nautique  
Hôtels sur la Plage

### COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

### GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

### CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

### H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

### BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

#### Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1936